



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet du Préfet
Service régional et départemental
de la Communication Interministérielle
03.80.44.64.44*

6 juin 2014

Gestion de la canicule dans le département de la Côte-d'Or

Le niveau 1 - veille saisonnière (carte vigilance verte pour Météo France) du Plan National Canicule (PNC) - a été déclenché, comme chaque année, le 1^{er} juin 2014, sur le territoire national et il sera automatiquement désactivé au 31 août sauf si les conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Ce premier niveau est destiné à sensibiliser l'ensemble de la population à la survenue d'un éventuel épisode de canicule pour que chacun reste mobilisé et fasse preuve de solidarité au sein du cercle familial ou de voisinage.

En cas de fortes chaleurs constatées sur le département de la Côte d'Or, trois autres niveaux pourront être activés par le Préfet de la Côte-d'Or, en articulation avec les niveaux de vigilance météorologique à savoir :

Niveau 2 - avertissement chaleur (carte de vigilance jaune pour Météo France)

Niveau 3 - alerte canicule (carte de vigilance orange pour Météo France)

Niveau 4 - mobilisation maximale (carte vigilance rouge pour Météo France)

La Préfecture de la Côte-d'Or, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé de Bourgogne, assure une vigilance quotidienne, et se tient prête à mobiliser l'ensemble des services sanitaires du département, mettant en oeuvre les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule, adaptées au niveau local.